

# **Règlement 2026**

## **Coupe de Bretagne des clubs**

### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

---

Le Comité de Bretagne de Cyclisme organise une « Coupe de Bretagne des clubs en 2026. Cette Coupe de Bretagne contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues. La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de Bretagne des Clubs » porte sur les courses de classe 1.24.1 (épreuves Open 1-2-3 inscrites au calendrier régional)

La participation de coureurs des comités régionaux extérieurs ou de coureurs individuels bretons est admise dans ces épreuves. (Les coureurs des comités extérieurs ne seront pas comptabilisés dans les classements)

### **ARTICLE 2. LISTE DES ÉPREUVES RETENUES**

---

Les épreuves retenues feront l'objet d'une communication prochainement (en cours de validation). Les organisateurs de ces épreuves ont pour obligation de promouvoir la Coupe de Bretagne des Clubs.

### **ARTICLE 3. PARTICIPATION DES CLUBS**

---

Cette Coupe de Bretagne des Clubs est ouverte à tous les coureurs classés en Open 1.2.3 bretons.

Un coureur d'un club disputant la Coupe de Bretagne et changeant de catégorie en cours de saison continuera de compter dans le classement.

L'engagement par internet reste de la responsabilité du club.

### **ARTICLE 4. MODE DE CLASSEMENTS**

---

Pour le classement par équipes, les 20 premières places sont retenues sur chaque épreuve. Le classement sera établi par addition des points à la place réelle des coureurs pour chaque club.

# COMITÉ DE BRETAGNE CYCLISME

Les points acquis par les clubs seront conformes au barème ci-dessous :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	50	6	28	11	19	16	14
2	40	7	26	12	18	17	13
3	35	8	24	13	17	18	12
4	32	9	22	14	16	19	11
5	30	10	20	15	15	20	10

Le classement sera actualisé par le délégué du Comité de Bretagne à l'issue de chaque épreuve et l'équipe leader sera conviée au protocole.

Une diffusion sera assurée sur le site du Comité régional, à la presse régionale et aux équipes participantes (sous réserve de réception des états de résultats dans les temps).

**La zone de ravitaillement entre 300 et 500 mètres, 3 personnes par club ou structure jusqu'à 10 coureurs, 4 personnes de 11 à 15 coureurs et 5 au-dessus de 15 coureurs, avec chasubles et brassards.**

**La zone de ravitaillement doit être sur la partie droite de la route et interdite au public. Présence d'un arbitre du club et d'un membre de la commission Route du Comité Régional, pour assurer la sécurité des coureurs.**

**Tout ravitaillement hors zone sera sanctionné par la perte des points acquis sur la manche.**

## ARTICLE 5. PÉNALITÉS

---

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée. Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

## ARTICLE 6. RÉCOMPENSES

---

Les 3 premières équipes seront récompensées selon le barème ci-dessous, la première équipe recevra un trophée offert par le Comité Régional.

**Présence obligatoire à cette finale pour l'équipe Leader**

Sont attribués pour :

PLACE	1	2	3
PRIX	300€	200€	100€